

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 003-003/13/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Sportive des Postes et Télécommunications Marseille pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing United et approbation d'une convention.

DCOM 13/9529/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le samedi 18 mai 2013, l'Urban Boxing United proposera une nouvelle grande soirée de boxe au Dôme à Marseille. Soutenu par l'ensemble des collectivités locales, l'Urban Boxing United est un évènement unique dans le monde de la boxe réunissant plus de 3000 personnes. Cette manifestation repose sur un principe original : établir des passerelles entre le monde de la boxe, de l'art et de l'entreprise avec une finalité à forte dimension pédagogique et sociale.

Cette année l'évènement est labellisé Marseille Provence 2013. Fort de sa labellisation, l'Urban Boxing United proposera une soirée de boxe rythmée par un vent de culture le samedi 18 mai, ce qui n'a jamais été fait dans l'histoire de ce sport.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Par ailleurs, le programme 2013 est riche en animations diverses :

- une journée d'action sociale autour des notions de respect des règles, d'autrui et de soi-même réunira plus de 500 enfants,
- une journée Boxe N'Foot mettant à l'honneur le mélange des genres mais toujours sur les notions de règles et d'exemplarité,
- une journée Boxe In The City au Parc Borely en présence d'éducateurs sportifs qui animeront des séances d'initiation de boxe en plain air.

Les missions et les objectifs de cette association s'inscrivent parfaitement dans les actions menées par Marseille Provence Métropole en matière de politique de la ville.

Au même titre que l'ensemble des collectivités locales, il est donc proposé d'attribuer une subvention à l'Association ASPTT Marseille pour l'organisation de l'événement Urban Boxing United d'un montant de 30 000 euros sur la base d'un budget prévisionnel présenté par l'association de 341 000 euros.

Le plan de financement de la manifestation est le suivant :

- Subvention Ville de Marseille 120 000 euros,
- Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 42 000 euros,
- Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône 110 000 euros,
- Subvention Marseille Provence Métropole 30 000 euros,
- Partenariats privés 7 000 euros.
- Billetterie 32 000 euros.

Cette participation est complétée par la mise à disposition gracieuse d'une partie du réseau C de Mobilier Urbain Pour l'Information (MUPI), du 13 au 17 mai pour un montant de 3461.50 euros (tarif hebdo).

Conformément à la loi du 12 avril 2000, il convient qu'une convention soit conclue avec l'Association Sportive des Postes et Télécommunications Marseille fixant les obligations respectives des parties.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir l'action sportive et sociale de cette association.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association ASPTT Marseille de 30 000 euros pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing Unite 2013.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association ASPTT.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Fonction 020 – Nature budgétaire 6743 – Sous-Politique A 330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI